

Conclusions

acerca **2.0**
música

acerca

Programa de Capacitación para
el Desarrollo en el Sector Cultural



Instituto Cervantes
Aula Cervantes - Dakar



25
years



Introduction

Le séminaire « **ACERCA Música 2.0** » organisé à l'Aula Cervantes le lundi 25 et le mardi 26 novembre 2013 a réuni près de 45 professionnels et des experts du secteur de la musique pour discuter le potentiel et les défis offerts par le contexte actuel de mutations technologiques.

Le séminaire a été proposé par le programme ACERCA, et organisé par **CULTURA-DAKAR** (le programme culturel de l'Ambassade d'Espagne au Sénégal) et l'**BTC** (Le Bureau Technique de la Coopération Espagnole au Sénégal) avec le financement de l'**AECID** (l'Agence Espagnole de Coopération Internationale). Cette initiative a compté avec la participation de **TRIAS CULTURE**, «entreprise culturelle sénégalaise dédiée à la promotion des TIC dans le secteur de l'art et de la culture», et responsable académique du séminaire, ainsi qu'avec la collaboration des institutions professionnelles du secteur de la musique, à savoir :

- Le CIPEPS (Coalition Interprofessionnelle des Producteurs et Éditeurs Phonographiques du Sénégal) dont son Secrétaire Général (Mr. Lamine Fall) a participé aussi à la coordination académique
- ADAFEST (Association Sénégalaise des Diffuseurs Artistiques et Festivals du Sénégal)
- AMS (Association des Métiers de la Musique au Sénégal)
- BEMA (Bureau Export de la Musique Africaine)

Le séminaire visait à partager avec les professionnels du secteur de la musique au Sénégal les résultats du travail de recherche réalisé par l'auteur espagnol **Rubén Caravaca** et recueillis dans son livre « **La gestion des musiques actuelles** ».

Cette recherche réalisée avec l'appui financier du Ministère des Affaires Etrangères et l'AECID à travers le programme **ACERCA**, est avant tout une publication à orientation pratique. Diffusée sous la licence **Créative Commons**, elle vise à exposer de forme compréhensible et facile différents outils applicables au développement de la musique «en direct» (musique live).

Pour rendre le guide à la portée des acteurs sénégalais travaillant dans le secteur de la musique, le **Séminaire «ACERCA Música 2.0** » a été organisé autour d'une série de **conférences-débats** sur les thèmes suivants :

- **Conférence 01**: Histoire de la musique sénégalaise.
- **Conférence 02**: La musique actuelle au Sénégal. L'impact de l'Internet dans le secteur de la musique.
- **Conférence 03**: Droits d'auteur : Nouvelle loi des Droits d'auteur au Sénégal et les Licences Créative Commons.
- **Conférence 04**: Economie et gestion de la musique en direct.
- **Conférence 05**: Bonnes pratiques

Le rapport sur les différents sujets abordés, les intervenants et les contenus des ces cinq conférences tenues lors de ces deux jours se trouvent ci-dessous.

Quelques idées-forces qui ont surplombées les discussions pendant les conférences :

1. Nous vivons dans un période de transition marqué par la crise de l'ancien modèle (basé sur l'industrie discographique) et la redéfinition des nouvelles formes d'organisation du secteur induites par l'essor de l'internet et l'existence des nouveaux outils technologiques mis à disposition pour la production, la distribution et la communication des produits artistiques.
2. Tous les acteurs impliqués dans le secteur de la musique -aussi bien l'artiste que son entourage-, doivent s'adapter à ce nouveau contexte, de la même manière que le cadre juridique et économique qui le délimite.
3. Il faut établir un nouvel équilibre entre les conflits d'intérêts mis en cause et affronter ce nouveau contexte avec optimisme, en profitant des immenses potentialités des technologies actuelles et du marché global. Pour y parvenir, il est nécessaire de :
 - Adapter les fonctions et la formation des acteurs à ce nouveau contexte
 - Tirer profit du potentiel des licences libres « Créative Commons » comme un mécanisme de promotion à échelle mondiale et de collaboration entre artistes
 - Faciliter aux professionnels de la musique la transition vers les nouveaux modèles de production et de gestion, c.à.d., passer d'un modèle basé sur la vente de disques vers un autre, basé sur la musique en direct, et dans lequel la musique enregistrée devienne un moyen de communication et les fonctions du producteur sont élargies à celui de manager; permettant à l'artiste de mieux contrôler tout le cycle de vie de son activité musicale
 - Profiter des nouveaux mécanismes de diffusion et de vente de musique à travers le téléchargement ainsi que des nouvelles sources de revenus proposées par les fournisseurs de contenus et les moteurs de recherche (Google –You Tube, par exemple).

Les intervenants ont souligné aussi **le besoin de formation**: Depuis la naissance de la musique moderne au Sénégal, il a fallu des structures de formation, commençant par des écoles d'art pour apprendre à jouer, à construire des instruments et à gérer les métiers concernant la régie technique de la scène. Ces besoins continuent toujours et deviennent fondamentales avec l'essor des nouvelles technologies.

Le public s'est montré intéressé à mieux connaître les différentes licences d'exploitation, à avoir plus d'expertise sur les outils pour la production et la distribution de la musique en ligne et l'utilisation des réseaux sociaux.

Une copie du livre « La gestion des musiques actuelles » qui recueille les expériences du promoteur culturel M. Caravaca a été distribuée entre les assistants et serait disponible en ligne et en licence libre pour son utilisation et diffusion non commerciale. Les acteurs et experts du secteur ont jugé le livre comme un guide utile avec des idées claires sur les principaux instruments et bonnes pratiques dans le secteur de la musique.

Conférence 01: Histoire de la musique sénégalaise.

Intervenant principal

Ousmane Sow HUCHARD, Ethnologue et Musicologue

Intervenants invités

Robert Lahoud, Président CIPEPS

Rubén Caravaca, Auteur du Guide Musiques actuelles

Modérateur : Oumar Sall

Selon Mr. Sow, pour expliquer l'histoire de la musique au Sénégal il faut faire référence à trois mots clés : **Histoire, Musique et Sénégal.**

L'histoire est importante pour comprendre le contexte actuel.

La musique est l'art d'impressionner lié à une philosophie et à une compréhension du monde. **La musique est un langage et un instrument de communication.**

Il n'y a pas une musique mais des musiques, si les hommes n'avaient pas créé la musique, les sons n'auraient aucune signification.

Il y a quatre stratégies pour rendre possible la musique.

- Amateurs de sons musicaux (ce concept se fragmente en deux : d'un côté on a l'instrument matériel et d'une autre côté, on a l'acteur social). Ces deux ne marchent pas l'un sans l'autre, l'homme est le premier instrument avec son corps (la voix est le premier et le plus important d'entre eux).
- Les sons musicaux.
- Les gestes musicaux. (Il n'y a pas de la musique sans les gestes).
- Espaces musicaux. (Il n'y a pas de la musique sans un espace donné).

Dans tous les pays il y a des musiques traditionnelles, cependant **la musique évolue avec la société** puisque c'est l'homme qui l'a créée.

La colonisation européenne est venue en Afrique avec plaines des nouvelles choses, par exemple la radio. C'est à travers la radio qu'on a commencé à écouter d'autres instruments de musique qui étaient méconnus, mais qui néanmoins faisaient danser les gens (**donc voilà comment le mélange provoque aussi l'évolution continue de la musique**).

La musicologie africaine et occidentale est la même, parce qu'elle étudie la même famille des instruments : aérophone, idiophone, membranophone et cordophones.

Pour Ruben Caravaca, les frontières sont de limites artificielles, la musique est plus ancienne que ces frontières. Ainsi, on peut produire de la musique n'importe où et avec n'importe qui, même si on ne partage pas le même langage.

Cependant, pour d'autres intervenants, l'environnement d'aujourd'hui a changé et malgré qu'on ait la possibilité de faire de la musique librement, les medias travaillent uniquement pour l'argent, ce qui empêche la distribution et la connaissance de bons artistes. Il faut donc revaloriser le travail des acteurs, des musiciens et des producteurs. Dans ce contexte, il est important de restructurer le cadre dans lequel les professionnels de

la musique évoluent et assurer le respect et l'épanouissement de l'artiste pour qu'il devient un résultat du travail et non seulement un produit commercial.

Caravaca revient sur le sujet et souligne trois aspects :

- 1- Les producteurs ont tendance à reproduire les œuvres qui ont réussi,
- 2- Les producteurs parfois ne contrôlent pas très bien les réseaux Internet,
- 3- Les compagnies de musique choisissent l'artiste par son image et non par sa qualité.

On finit l'intervention avec l'idée que le modèle traditionnel est mort et qu'il faut s'approprier des outils technologiques actuels, car l'Internet peut sauver la musique africaine.

GRAN PROBLEME : Les grands artistes quittent l'Afrique pour s'installer ailleurs, ce qui empêche le développement de la musique dans leurs propre pays.

Conférence 02: La musique actuelle au Sénégal. L'impact de l'Internet dans le secteur de la musique.

Intervenant principal

Ousmane Faye, Vice Président ADAFEST

Intervenants invités

Ruben Caravaca, Auteur du Guide Musiques actuelles

Keyti, AFRICULTURURBAN

Modérateur : Oumar Sall

L'histoire est une source d'inspiration permanente.

Dans le monde de la musique, on se trouve dans un éternel processus de transformation, rien n'a vraiment été créé. C'est le mélange de nos instruments avec d'autres instruments qui rend possible ces transformations. Les innovations technologiques actuelles font partie de ce processus et il faut les exploiter.

Pour le cas du Sénégal, les intervenants ont parlé de la révolution sociale des années 60, qui a vu naître la musique moderne électrique et l'émergence des nombreux groupes musicaux. Aujourd'hui une nouvelle structuration du secteur de la musique, de la création et de la production s'impose pour faire face à un marché mondial sans frontières. Pour y parvenir, il est nécessaire qu'artistes et réalisateurs définissent le but de leur travail, ce qu'ils produisent et pourquoi.

Il est important de comprendre que grâce aux outils numériques actuels, la création musicale est à la portée de tous, professionnels et amateurs: avec l'aide d'un ordinateur et quelques connaissances techniques, n'importe qui peut produire un disque, et de la même manière, une seule personne peut devenir au même temps **producteur, chanteur et manager**. Donc, pour se positionner autant que professionnel, les artistes musiciens doivent définir les buts de leur travail.

Il est aussi important de savoir que l'Internet est un outil efficace pour la diffusion et la promotion de la musique mais pas pour la vente. **Voilà un des limites de ces technologies.**

Aujourd'hui le téléchargement de la musique par Internet est gratuit et il ne faut pas espérer des revenus sur la vente d'albums. Dans ce sens, il y a une mutation réelle qui touche le modèle traditionnel: les artistes obtiennent ses revenus d'autres sources, par exemple on peut signer en tant qu'artiste un contrat à travers de You Tube sans avoir passé par tout le chemin contractuel traditionnel.

Pour montrer comment la culture finit par être un business, Caravaca aborde aussi la problématique de la musique urbaine. Un style alternatif qui a commencé comme quelque chose d'amateur à travers des différents mouvements sociaux, mais qui se transforme au moment où il devient d'intérêt économique. Face à ce risque, il souligne le besoin de profiter des nouvelles règles et de jouer avec toutes les possibilités que nous offrent l'Internet pour éviter ces détournements.

Conférence 03: Droits d'auteur : Nouvelle loi des Droits d'auteur au Sénégal et les Licences Créative Commons.

Intervenant principal

Aziz Dieng, PCA du BSDA

Intervenants invités

Ruben Caravaca, Auteur du Guide Musiques actuelles

Modérateur : Luc Mayitoukou. Zhu Culture

Présentation: Mr Aziz DIENG - Conseiller technique Ministre de la Culture

Mr. Aziz DIENG, aborde la LOI sénégalaise « 2008 -09 DU 15 Janvier 2006 » en 06 points. Pour lui cette loi.

- 1- Renforce les droits d'auteur et confère la reconnaissance de nouveaux droits.
- 2- S'adosse à celle de la France dans sa conception du droit personaliste. Dans ce sens, il est important pour lui de préciser que le créateur (auteur) est une personne physique non morale.
- 3- Donne à l'Auteur plus de prérogatives.
- 4- Confère de nouveaux Droits: les Droits Voisins pour les artistes interprètes, les organismes de radiodiffusion et les producteurs.
- 5- La Rémunération aux copies privées qui est la contrepartie prélevée sur les supports susceptibles de contenir des œuvres et une redevance distribuée aux auteurs et artistes interprètes.
- 6- La rénovation de la Gestion Collective qui a pour principal but de relever les défis de la transparence. L'actuel Cabinet du Ministère de la Culture en a fait sa priorité et M.Dieng a annoncé que l'Assemblée Générale Constitutive de la Nouvelle Société de Gestion Collective se tiendra le 16 décembre 2013.
- 7- Les sanctions seront plus sévères et peuvent aller jusqu'à deux ans de prison, contrairement à l'ancienne loi où les sanctions ne dépassaient pas 3 mois de prison pour les coupable de délit de contrefaçon. Les associations ont la possibilité avec cette nouvelle loi d'entamer une procédure judiciaire et de bloquer des marchandises contrefaites sur la base de soupçons.
- 8- Le Droit de suite qui confère des droits aux œuvres d'art graphique.

En Prenant la parole Mr. Caravaca définit la licence Créative Commons comme une source de revenu qui s'ajoute à ceux dont l'artiste bénéficiait déjà.

Le principe de la licence Créative Commons repose sur le fait que c'est l'artiste qui décide sur la libre utilisation et le partage de son œuvre. Par contre il faudra juste reconnaître la paternité de l'œuvre. Il précisera aussi qu'il existe près de 10 millions de licences Créative Commons en Espagne.

Pour terminer il conseille à Mr. DIENG d'éviter de faire les mêmes erreurs qu'en Europe dans le processus de l'application de la nouvelle loi.

COnférence 04: Economie et gestion de la musique en direct.

Intervenant principal

Cecile Rata (Africa Fête)

Intervenants invités

Luc Mayitoukou, Zhu Culture

Rubén Caravaca, Auteur du Guide Musiques actuelles

Ngoné Ndour, Vice Présidente CIPEPS et Directrice du label Prince Art

Modérateur : Oumar Sall

Pour Cécile Rata (Africa Fête) à l'heure actuelle, il n'est pas évident de trouver de financement pour mettre en place un festival. En ce qui concerne Africa Fête, on n'est pas sur une logique économique, mais sur une logique très idéaliste qui privilégie une politique de tarifs bas et une éthique qui exclue le financement du festival par un seul sponsor.

On finance le festival avec nos moyens, on organise des formations et de résidences artistiques en nous adaptant au contexte économique. On travaille sur deux chemins de communication parallèles: l'international à travers de l'internet et les réseaux sociaux et le national à travers la radio, la télé....

Pour la programmation artistique on choisit des artistes qui sont sur l'actualité musicale, et on invite d'autres artistes moins connus mais qui offrent de la qualité.

Pour Mr. Mayitoukou, les mutations actuelles touchent tous les aspects liées à la chaîne de production du secteur de la musique. Il explique par exemple comment le modèle de gestion de carrière d'un artiste musicien a été aussi modifié: le modèle précédent qui existait depuis plus de 15 ans (plus statique) devient obsolète et fait place à un modèle plus dynamique, numérisé et accès sur les outils web.

Pour lui, dans l'actualité on soutient la carrière de l'artiste et on l'accompagne avec son manager pour faire la promotion en direct. Avec ce nouveau modèle, tout est fait avec l'artiste: le management, la diffusion, la production, la communication.

Il souligne aussi l'**importance de la formation des artistes** et du travail en partenariat pour mieux maîtriser tous les domaines qu'on ne connaît pas et lutter contre la rareté du temps.

En termes de communication, Mr. Mayitoukou souligne que les médias traditionnels tels que la télé ou la radio (qui imposent leurs contenus) deviennent moins importants et font place à l'**Internet, qui nous permet de choisir l'information.**

Pour Mr. Caravaca le changement du modèle de communication, est aussi d'ordre dimensionnel, car on est face à une communication multidimensionnelle : elle nous permet de recevoir de l'information mais aussi de offrir des contenus, et de communiquer avec beaucoup du monde. **On passe de la pure information à la communication.** On est face à un cadre où l'information est plus importante même que les propres artistes, et c'est avec ça qu'il faut jouer.

-PROBLÈMES AVEC CE NOUVEL MODÈLE:

-Internet doit être réglé pour que tout le monde puisse y avoir accès.

-Les artistes ont tendance à faire tous la même chose et copier des modèles que sont déjà faits.

-Avec ce nouvel modèle où l'artiste est tout au même temps, il manque une vraie formation. Il faut donner des outils pour qu'ils puissent comprendre comment ça marche.

-Avec le nouvel modèle on peut être connus mais il y a un problème de mobilité de l'artiste et de structuration qui empêche le développement professionnel. (Manager, fiche technique,...)

Conférence 05: Bonnes pratiques

Intervenant principal

Ruben Caravaca (Auteur du Guide Musiques actuelles)

Intervenants invités

Babacar Faye, SONATEL Multimedia
Kisito Diene (Plateforme Menyoo.com)

Modérateur : Oumar Sall

Mr. Babacar FAYE

Mr. Faye précise d'emblée qu'un des axes majeurs du groupe ORANGE aujourd'hui est de participer au développement de l'industrie culturelle locale. Dans sa présentation il décline les différents produits que propose son service (la Sonatel Multimédia) dont les deux plus en vue sont : le téléchargement de sonnerie et la musique d'attente dans le but d'égayer les clients et puis, la Vidéo à la demande (VOD).

Il a aussi insisté sur le fait qu'ils sont en règle pour le paiement de droit des artistes et qu'un contrat en bonne et due forme lie ses services au BSDA. Pour étayer ses propos, il nous informe que des statistiques mensuelles sont envoyées régulièrement au BSDA. Mr. FAYE affirme aussi que le groupe ORANGE est plus que soucieux de la préservation du droit des artistes, ce qui explique que les droits sont toujours payés en avance et que l'entreprise est complètement en règle avec le BSDA.

Kisito DIENE

Au début de ses propos, il nous fera un historique de MENYOU, une plateforme de vente de musique en ligne créée par des jeunes développeurs suédois. Pour M. Diène (responsable commercial pour le continent africain du MENYOU), cette plateforme est différente des autres grâce à son modèle économique qui confère à l'artiste 90% des revenus des ventes de musique, alors que MENYOU n'en prend que 10%. Ce modèle répond parfaitement la nécessité du marché actuel dont le combat pour les grandes plateformes de téléchargement est de réduire le coût de la musique.

Le principe de MENYOU qui a évolué vers une plateforme plus interactive est lié au fait que c'est l'artiste lui-même qui fait sa mise en ligne et qui choisit ses différents revendeurs. Ce modèle permet aux artistes d'avoir les coordonnées de toutes les personnes qui ont eu à acheter sa musique grâce à la plateforme. Toujours dans le but d'innover MENYOU a décidé de mettre en place des cartes prépayées pour acheter de la musique sur le site.

Pour finir Mr. DIENE affirmera que la plateforme MENYOU est tout aussi soucieuse de la protection du droit des artistes et qu'elle s'acquitte du paiement des droits des artistes sénégalais grâce à l'accord de réciprocité qui existe entre le BSDA et le bureau Suédois du droit d'Auteur.

Après avoir discuté ces conclusions, les participants ont réfléchi sur la suite de ce séminaire et ils ont souligné :

1. Le besoin de formations spécifiques sur les nouveaux outils issus des technologies actuelles. Ils ont suggéré aux différentes institutions présentes (les associations professionnelles, les entreprises du secteur, l'Ambassade d'Espagne) d'entreprendre des mécanismes de formation dans le domaine.
2. Le besoin d'un accès à l'information équitable pour la pleine utilisation de ces technologies, étant donné les circonstances socio-économiques du public sénégalais.
3. Le besoin d'une numérisation de patrimoine musical au Sénégal.
4. Le besoin de faire des alliances entre des experts dans chaque domaine afin que la liberté d'accès à l'information soit compatible avec la mise en valeur de l'artiste et les intérêts commerciaux du secteur.
5. L'importance de mettre en valeur l'artiste et la multifonctionnalité de l'œuvre d'art, non seulement comme marchandise mais comme source d'identité et de fierté identitaire. De ce point de vue, ils ont souligné l'importance du respect aux droits moraux de l'artiste et aux droits patrimoniaux, tout en tirant profit des nouvelles technologies.

Les participants ont accordé de faire la plus ample distribution et diffusion du Manuel de Gestion des Musiques Actuelles

Ces conclusions seront mise sur le page internet www.culturadakar.es ainsi que le reste du matériel concernant le séminaire (vidéos, livre de gestion culturel, programme, etc.)

Crédits

Coordination générale

Ignacio Antonio Garrido, Premier Secrétaire Ambassade d'Espagne au Sénégal

Maria Inès Diego Zapata, Responsable de Programmes AECID Dakar

Responsable Académique

Maria Luisa Angulo, Directrice TRIAS CULTURE

En coordination avec

Lamine Fall, Secrétaire Général CIPEPS (Association de Producteurs de la Musique)

Production

Julia Pastor Monllor, Section Culturelle de l'Ambassade d'Espagne à Dakar

Avec l'appui de Keba Danso

Communication

Maria Luisa Angulo

Samba Diaité

Traduction

Alioune Taye

Fatou Sall

Partenaires

CIPEPS (Coalition Interprofessionnelle des Producteurs et Éditeurs Phonographiques du Sénégal)

ADAFEST (Association *sénégalaise* des diffuseurs artistiques et festivals du *Sénégal*)

AMS (Association des métiers de la musique au Sénégal)

BEMA (Bureau Export de la Musique Africaine)